



Préavis bail professionnel

Par **paco**, le **14/08/2009** à **09:18**

bonjour, je suis kiné et j'ai signé un bail professionnel pour mon cabinet. rnrnsur le contrat, il n'est aucunement mentionné la durée du préavis dans l'éventualité d'un départ durant la période de mon bail. rnrnquelle serait la règle en vigueur ? rnsuis je obligé d'attendre la date de renouvellement de bail pour quitter les lieux ou puis je signifier à mon bailleur par AR mon préavis ? rnrnsachant que la durée de mon bail est de 3 ans reconductible et non de 6 ans (durée minimum d'un bail pro), dois je m'attendre à poser 3 ou 6 mois de préavis ? rnrnencore une question, le contrat a été signé par moi mm et les 2 propriétaires du local (qui se situe dans la maison des proprios). A la signature, ces 2 personnes étaient mariées et se sont séparées. rnNéanmoins, le contrat n'a jamais été modifié alors que l'un des proprio a cédé ses parts sur la maison à son ex marie. rnrnEst il normal de ne voir aucune durée de préavis mentionnée avant la date d'expiration du bail sur un tel contrat ? rnrnMerci de votre aide

Par **fabienne034**, le **14/08/2009** à **10:16**

Vous êtes un locataire, la loi s'applique vous pouvez partir à tout moment avec un préavis de trois moisrnrnpour tout savoir sur le bail civil (avez vous signer un bail civil de trois ans ?) et un bail professionnel:rnrn<http://www.fbls.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>

Par **paco**, le **15/08/2009** à **22:52**

Bonjour, rnrnmerci de votre réponse. rnrnj'ai signé un bail professionnel mais d'une période de 3 ans renouvelable. rnhors d'après ce que je lis sur votre lien, un bail pro doit durer minimum

6 ans.rnrnc'est là tout mon problème. rnrnla durée de mon bail est de 3 ans. je considère donc que mon préavis devrait être de 3 mois et non de 6 mois. rnrnBye